

Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2017
Français
Original : anglais

Examen stratégique de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2369 (2017) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de procéder à un examen stratégique de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) qui viserait essentiellement à établir des conclusions et recommandations concernant la manière optimale de structurer la Force aux fins de l'exécution de son mandat actuel, en se fondant exclusivement sur une évaluation factuelle rigoureuse de l'impact de ses activités.

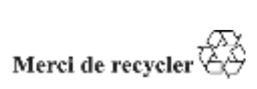
2. Conformément à la demande du Conseil de sécurité, l'examen a porté sur l'évaluation des fonctions, tâches et activités essentielles de l'UNFICYP et leur impact respectif. Parallèlement, il a été procédé à une évaluation des capacités et des moyens existants de la Force en vue de veiller à ce que celle-ci soit structurée de manière optimale pour s'acquitter de son mandat.

II. Méthode

3. L'examen stratégique a été dirigé par un expert extérieur, Wolfgang Weisbrod-Weber, ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental. M. Weisbrod-Weber a été appuyé par une équipe d'examen composée de représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions, du Département des affaires politiques et du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat, ainsi que des membres du personnel de l'UNFICYP.

4. L'examen de la Force a été mené en trois étapes. Premièrement, il y a eu des consultations – tant au Siège qu'à l'UNFICYP – avec les parties prenantes concernées, notamment les représentants des communautés chypriote grecque et chypriote turque et des États Membres concernés, sur les objectifs proposés, la méthode et le calendrier de l'examen stratégique. Parallèlement, l'équipe d'examen, avec le soutien de l'UNFICYP, a effectué un examen préliminaire des documents de référence pertinents visant à identifier les principales fonctions, tâches et activités de la Force, ainsi que les capacités et les moyens disponibles pour leur mise en œuvre.

17-21045 (F) 041217 041217





5. Lors de la deuxième étape, une équipe dirigée par M. Weisbrod-Weber s'est rendue à Chypre du 2 au 7 novembre 2017 pour évaluer l'impact des activités menées par l'UNFICYP et formuler des recommandations sur la façon dont la Force pourrait être réaménagée afin de s'acquitter de son mandat d'une manière plus efficace et plus efficiente. Afin de garantir une évaluation rigoureuse reposant sur des données factuelles, l'équipe d'examen a mené des consultations approfondies avec les principaux interlocuteurs, y compris les autorités compétentes des deux côtés de l'île, les membres de la Force, la mission de bons offices du Secrétaire général et l'équipe de pays des Nations Unies à Chypre, ainsi que les commandants de la garde nationale et les forces de sécurité chypriotes turques. Des consultations ont également été menées avec des membres de la communauté diplomatique et de la société civile et ont notamment pris la forme d'une table ronde avec des femmes de toute l'île. L'équipe a également effectué des visites de terrain dans les trois secteurs de la zone d'opérations de la Force. Au cours de la troisième et dernière phase, le rapport de l'équipe d'examen a été évalué par des membres du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions, du Département des affaires politiques et du Département de la sûreté et de la sécurité, qui l'ont complété avec leurs commentaires et observations.

III. Contexte général

6. La Force a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964), avec pour mandat de prévenir toute reprise des combats et, selon qu'il conviendrait, de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale. Si le mandat de la Force reste le même, ses responsabilités ont évolué à la suite des hostilités de 1974 et sont notamment étendues à la supervision des lignes de cessez-le-feu, au maintien d'une zone tampon et à la facilitation des contacts intercommunautaires.

7. Dans sa résolution 1568 (2004), le Conseil de sécurité a approuvé le concept d'opérations et les effectifs modifiés de la Force, tels qu'indiqués dans le rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre en date du 24 septembre 2004 (S/2004/756). De ce fait, l'effectif autorisé est passé à 860 hommes, dont un maximum de 40 observateurs militaires et officiers de liaison, et 69 agents de police. Par la suite, le Conseil a décidé, dans sa résolution 2263 (2016), d'augmenter les effectifs de la Force, qui sont ainsi passés de 860 à 888. Cette augmentation a été autorisée pour donner suite à une recommandation formulée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'Opération des Nations Unies à Chypre en date du 6 janvier 2016 (S/2016/11) sur la base des efforts de planification améliorée de la Force, en prévision d'un éventuel accord de règlement et de l'ouverture de deux nouveaux points de passage. En plus de ses composantes militaire et policière, la Force comprend une composante Affaires civiles ainsi que des éléments d'appui à la mission.

Situation actuelle

8. Au cours de sa visite à Chypre, l'équipe d'examen a constaté que la situation dans la zone d'opérations de la Force restait calme. Le nombre et la nature des incidents militaires sont restés relativement constants au cours des 10 dernières années, et aucun incident militaire violent n'a été signalé depuis 1996. Néanmoins, des problèmes subsistent qui risquent d'exacerber les tensions, de nuire à une reprise des pourparlers et de contribuer à la détérioration des relations entre les deux parties. Au nombre de ces problèmes est le fait que les forces en présence (à savoir la Garde nationale chypriote grecque d'une part, et les forces turques et les forces de sécurité chypriotes turques d'autre part) continuent d'être positionnées le long

des lignes de cessez-le-feu respectives, dans certains cas séparées seulement de quelques mètres.

9. Entre le 1er janvier et le 31 octobre 2017, 167 violations militaires du statu quo ont été enregistrées dans la zone tampon, ainsi que 147 autres sur la ligne de sécurité maritime, généralement sous la forme de stationnement d'effectifs en surnombre, de violations liées à la construction ou à l'amélioration de positions le long des lignes de cessez-le-feu, et de mouvements de troupes dans la zone tampon. Cela représente une augmentation des violations (y compris celles de la ligne de sécurité maritime) de 5 % par rapport à 2016, et une diminution de 5 % par rapport à 2007, soit un niveau relativement constant du nombre et de la gravité des incidents militaires. Malgré le calme relatif, plus d'un millier de soldats armés déployés le long des lignes de cessez-le-feu de part et d'autre de la zone tampon se font face chaque jour, avec des milliers d'autres répartis sur l'ensemble de l'île. Des cas d'indiscipline, principalement des provocations le long des lignes de cessez-le-feu, sont fréquemment enregistrés, comme le sont occasionnellement des exercices militaires effectués à proximité des lignes de cessez-le-feu, y compris la circulation de véhicules blindés et d'armes lourdes. En outre, les parties ne se sont guère véritablement employées à remédier aux violations militaires de longue date, comme il est indiqué dans mes rapports périodiques sur la Force.

10. Cela dit, l'équipe d'examen a constaté que les tensions dans la zone tampon tiennent principalement à des activités civiles. L'UNFICYP enregistre désormais beaucoup plus d'incidents civils que de violations militaires : en moyenne, 3 180 incidents civils par an ont été enregistrés au cours des 10 dernières années, soit 85 % de l'ensemble des activités non autorisées enregistrées par la Force. Depuis le déminage de la zone tampon et l'ouverture des points de passage entre la partie nord et la partie sud de l'île en 2003, un grand nombre de Chypriotes ont cherché à exploiter les terres situées dans la zone tampon pour l'agriculture ou à d'autres fins. La Force estime qu'une forte proportion des terres arables dans la zone tampon est actuellement cultivée par des membres des deux communautés et qu'environ 20 % de ces terres sont exploitées sans l'autorisation de leurs propriétaires. Même les terres les plus proches des positions des forces turques – où, pour des raisons de sécurité, l'UNFICYP a toujours découragé les activités civiles – sont désormais cultivées.

11. Les Chypriotes cherchant à protéger leur droit de cultiver leurs terres dans la zone tampon, des tensions apparaissent souvent entre les communautés, entre les autorités civiles et éventuellement avec les forces adverses. Par exemple, la Force a reçu 43 demandes d'autorisation de cultiver 117 parcelles de terres dans la zone de Potamia et de Pyroi qui sont déjà en train d'être exploitées par d'autres. Une situation analogue est apparue à Katokopia, où des Chypriotes grecs ont présenté des demandes de permis les autorisant à cultiver leurs terres situées à moins de 200 mètres de la ligne de cessez-le-feu des forces turques.

12. Pyla est le seul village bicommunautaire dans la zone tampon et les possibilités de tension y sont donc nombreuses, allant de l'exploitation de casinos sauvages au trafic de drogues et autres infractions graves. L'équipe d'examen a constaté que si la police chypriote turque se chargeait des activités criminelles impliquant des Chypriotes turcs et la police de Chypre de celles impliquant des Chypriotes grecs, la plupart des activités criminelles et autres incidents et sujets de tensions étaient intercommunautaires, nécessitant l'intervention et le soutien de la police de la Force pour régler les conflits qui s'ensuivaient.

13. Bien que généralement pacifiques, les manifestations civiles peuvent néanmoins dégénérer, notamment lorsque des militants tentent de provoquer des réactions de l'autre partie. Tout dernièrement, en juillet 2017, des manifestants

nationalistes des deux parties se sont affrontés au point de passage de la rue Ledra à Nicosie ; ceux au sud ont brûlé des drapeaux, lancé des projectiles et commencé à démanteler les barrières qui limitent l'accès à la zone tampon. Les contacts rapidement pris avec l'UNFICIP et la présence visible des éléments militaires de la Force ont permis à la Police chypriote de maîtriser la situation.

14. En ce qui concerne les négociations en vue d'un règlement, les deux parties restent dans une « période de réflexion ». Si l'équipe d'examen a mis l'accent sur la tâche qui lui a été confiée, à savoir l'examen de la Force, les interlocuteurs des deux côtés de l'île ont saisi l'occasion pour indiquer que les pourparlers pourraient reprendre à un moment approprié après les prochaines élections de 2018 et si les conditions s'y prêtent. L'état actuel des pourparlers donne inévitablement lieu à des possibilités de durcissement des positions et de méfiance ; il est donc d'autant plus important que la Force puisse maintenir la stabilité et aider à créer des conditions propices à un règlement politique.

IV. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

15. Sur cette toile de fond, les composantes civile, militaire et policière de l'UNFICYP mènent diverses activités pour exécuter le mandat de la Force, qui est de prévenir toute reprise des combats et de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public dans la zone tampon ainsi qu'au retour à une situation normale. Ces activités s'articulent autour des notions de dissuasion, de prévention et de règlement des conflits par une liaison constante et un dialogue direct avec les parties. Si la dissuasion et la prévention relèvent principalement, mais pas exclusivement, du mandat de la composante militaire de la Force, le règlement des conflits grâce aux activités de liaison et au dialogue avec les parties est assuré par toutes les composantes. En fait, la fonction de liaison assurée par toutes les composantes et à tous les niveaux est devenue le principal instrument de la Force pour régler des situations potentiellement conflictuelles et apaiser les tensions.

16. Compte tenu de ce qui précède, l'équipe d'examen a conclu que, pour accroître l'efficacité, les capacités de liaison et de dialogue de la Force devaient être renforcées sans affaiblir, pour le moment, ses capacités de prévention et de dissuasion. Ce changement d'orientation pourrait être réalisé en réaffectant des ressources au sein de la Force et en éliminant certains doubles emplois et fonctions d'appui militaire, ce qui pourrait en même temps entraîner quelques gains d'efficacité.

Composante civile

17. Le Bureau de mon Représentant spécial et Chef de l'UNFICYP assure la supervision et la coordination des activités de toutes les composantes de la Force, en veillant à adopter une approche intégrée dans tous les domaines d'activité de la mission. Il dirige aussi les efforts de planification de la Force. Au cours des deux dernières années, en coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques, il a élaboré des plans détaillés pour l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre d'un règlement à Chypre.

18. Avec l'appui du Conseiller principal et de l'unique spécialiste des affaires politiques de l'UNFICYP, mon Représentant spécial s'entretient régulièrement avec les deux parties afin de régler les questions liées à la Force qui ont été portées au niveau de la direction. Le Conseiller principal et la composante Affaires civiles

apportent leur concours aux travaux d'un certain nombre de comités techniques, qui sont des mécanismes bicommunautaires mis en place par les deux parties dans le cadre des négociations visant à régler les problèmes affectant la vie quotidienne des Chypriotes des deux communautés. Plus précisément, ce concours est fourni aux travaux des comités techniques chargés des points de passage, du patrimoine culturel, de l'environnement, de la santé et des questions humanitaires, ainsi qu'à ceux du Comité technique de la criminalité et des questions pénales, avec l'appui de la police civile de la Force (voir par. 47). Avec l'appui de la composante militaire de la Force, un concours est également fourni aux travaux du Comité technique de la gestion des crises, et la composante Appui à la mission de la Force apporte son concours aux travaux du Comité technique de la radiodiffusion. Les comités techniques sont importants en eux-mêmes, mais ils sont également un bon exemple de la manière dont les deux parties, avec l'aide de la Force, peuvent trouver des moyens de se réunir directement pour régler les questions d'intérêt commun.

19. L'équipe d'examen a constaté que la fonction de liaison politique de l'UNFICYP a pris une importance croissante ces dernières années, notamment en raison de l'intensification des activités civiles dans la zone tampon. Toutefois, la Force n'a pas son propre bureau politique et dépend, dans une large mesure pour son analyse politique, du Bureau de mon Conseiller spécial. Afin d'améliorer la coopération mutuelle entre les deux entités, l'équipe recommande qu'un dispositif soit mis en place, y compris une interaction plus régulière et plus structurée, des réunions et un partage de l'information. Cela permettrait aussi de s'assurer que la Force et le Bureau de mon Conseiller spécial aient une approche commune dans l'appui qu'ils apportent à certains des comités techniques, ce qui ne ferait que renforcer l'efficacité de leur action.

Affaires civiles

20. La composante Affaires civiles de l'UNFICYP appuie la mise en œuvre du volet du mandat de la Force qui consiste à contribuer au retour à une situation normale, travaillant en étroite coopération avec les composantes militaire et policière. À cet égard, les activités de la composante sont organisées autour de trois domaines d'activité interdépendants : gestion des activités civiles dans la zone tampon ; appui aux initiatives de renforcement de la confiance entre les communautés ; facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire aux Chypriotes grecs et maronites vivant dans le nord et appui aux Chypriotes turcs vivant dans le sud.

21. En 2014, pour gérer les activités civiles dans la zone tampon, la Force a créé un bureau intégré dans chaque secteur (connu sous le nom de Bureau intégré de la coordination des activités civiles dans le secteur), qui est coordonné par un spécialiste des affaires civiles recruté sur le plan national et comprend deux policiers et deux membres du personnel militaire. Les bureaux de secteur entretiennent des rapports non seulement avec les communautés et les autorités locales, les services de maintien de l'ordre et les forces en présence, mais aussi avec des Chypriotes à titre individuel, tels que les agriculteurs et les propriétaires fonciers, pour faire en sorte que les activités civiles dans la zone tampon ne portent pas atteinte à la stabilité et à la sécurité. Un facteur important dans ces efforts est un système de « permis » qui remonte aux années 70. En vertu de ce système, les agriculteurs reçoivent de la Force un permis les autorisant à utiliser une terre dans la zone tampon, dans la mesure où cela ne pose pas de problème de sécurité ou de maintien de l'ordre. Des patrouilles militaires et policières de la Force veillent au respect des dispositions du système de permis.

22. L'équipe d'examen a constaté que le système de permis de l'UNFICYP demandait beaucoup de travail et souffrait de diverses lacunes, notamment d'un appui limité de la part des autorités. La Force n'a pas accès aux registres cadastraux sous une forme qui lui permette de confirmer les titres de propriété présentés par les personnes qui veulent obtenir un permis, et n'a pas non plus les moyens d'assurer le respect des dispositions sans l'intervention des services compétents locaux. En l'absence d'approbation officielle par les autorités, nombreux sont ceux qui dans la zone tampon ne se sentent pas obligés de se conformer aux conditions imposées par la Force. Celle-ci a estimé que le niveau de conformité était actuellement d'environ 40 % pour l'ensemble des activités civiles dans la zone tampon. Au cours de la visite de l'équipe d'examen, la Force a reçu l'assurance, au niveau politique le plus élevé du Gouvernement chypriote, que son pouvoir de réglementer les activités civiles dans la zone tampon était reconnu. Les responsables se sont également engagés à appuyer les efforts de l'UNFICYP pour faire en sorte que le système de permis fonctionne efficacement et que l'autorité de la Force pour gérer les activités civiles dans la zone tampon soit respectée.

23. L'équipe d'examen a pris note du fait que l'augmentation considérable des activités civiles dans la zone tampon avait entraîné une augmentation des conflits civils qui pouvaient potentiellement provoquer des tensions. En conséquence, elle a constaté que la Force jouait un rôle de plus en plus important, entretenant des contacts et collaborant avec des homologues locaux en vue de régler les conflits existants et émergents. Pour permettre à la Force de s'acquitter de ce rôle plus efficacement, l'équipe d'examen recommande que chaque bureau intégré de la coordination des activités civiles dans le secteur soit dirigé par un spécialiste des affaires civiles recruté sur le plan international qui sera transféré du quartier général de la Force. Cela permettrait d'accroître la visibilité des bureaux intégrés, de renforcer dans les secteurs leur capacité de régler les litiges civils par la médiation avec la participation de la communauté, et d'assurer la continuité du dialogue, y compris une meilleure sensibilisation des femmes dans les communautés, ce qui est essentiel pour gagner la confiance des interlocuteurs.

24. La composante Affaires civiles de l'UNFICYP encourage également les initiatives intercommunautaires, intervenant comme « connecteur et organisateur » parmi les acteurs de la société civile et les représentants des communautés locales. En outre, elle appuie les efforts de la communauté diplomatique, notamment le volet religieux du processus de paix à Chypre, sous l'égide de l'ambassade de Suède, et soutient l'ambassade de Slovaquie qui rassemble des partis politiques pour des échanges de vues réguliers. Consciente que pendant plusieurs décennies les initiatives intercommunautaires étaient essentiellement axées sur un petit groupe de militants à Nicosie, la composante Affaires civiles a cherché à renforcer la coopération entre les acteurs à Nicosie et dans d'autres secteurs tels que Limassol, Kyrenia, Famagouste et Deryneia/Derynia. Le transfert proposé d'un membre du personnel civil recruté sur le plan international à chaque secteur, comme décrit ci-dessus, contribuerait également à renforcer les efforts en cours visant à promouvoir les initiatives intercommunautaires, y compris en faveur des femmes, au-delà de Nicosie.

25. L'équipe d'examen a constaté que, à la date d'établissement du présent rapport, les échanges entre les deux communautés restaient rares : alors que 3 millions de personnes avaient franchi la Ligne verte en 2006, moins de la moitié de ce nombre l'ont fait en 2016, la plupart étant probablement des Chypriotes turcs vivant dans le nord. Les acteurs de la société civile participant à la promotion d'une culture de paix à Chypre n'ont guère de marge de manœuvre politique et ne bénéficient pas d'un appui institutionnel. Dans ce contexte, la plupart des interlocuteurs rencontrés par l'équipe d'examen ont souligné que, pour modeste

qu'il soit, le rôle joué par la Force à l'appui du renforcement de la confiance entre les communautés avait une incidence notable. L'équipe recommande donc que la Force continue d'aider à organiser des rencontres intercommunautaires, y compris de petits rassemblements visant à promouvoir les contacts entre des organisations chypriotes grecques et chypriotes turques, et à fournir une assistance pour de grandes manifestations culturelles donnant aux communautés l'occasion de communiquer librement. Dans leur interaction avec l'équipe d'examen, les organisations féminines des deux parties ont demandé en particulier que des manifestations spécifiques et des lieux de rencontre « sûrs » soient prévus dans le cadre des efforts d'édification communautaire.

26. La composante Affaires civiles aide aussi les Chypriotes grecs qui adressent des demandes aux autorités chypriotes turques pour assister à des services sur des sites religieux dans le nord, et facilite le passage des Chypriotes turcs qui se rendent dans le sud pour des pèlerinages ou des commémorations. En 2016, la Force a reçu 139 demandes pour des services dans le nord, dont 84 ont été approuvées ; elle a aussi facilité trois grands pèlerinages à la mosquée Hala Sultan Tekke dans le sud pour des pèlerins venus du nord. Le schéma des approbations par les autorités chypriotes turques a été irrégulier et nombre des tentatives réussies pour obtenir l'autorisation ont nécessité l'intervention répétée de l'UNFICYP. Si la liberté de culte est le principal intérêt des mesures de facilitation prises par la Force au sujet des demandes de services religieux, les services chypriotes grecs qui sont organisés dans des villages où résident des Chypriotes turcs offrent également des occasions d'échanges entre les deux communautés.

27. Conformément au troisième Accord de Vienne d'août 1975 conclu entre les dirigeants d'alors des deux communautés, la composante Affaires civiles de l'UNFICYP, avec l'appui de la police civile de la Force, a facilité des livraisons de fournitures humanitaires et rendu visite à des Chypriotes grecs et des Maronites vivant dans le nord, et rendu visite à des Chypriotes turcs vivant dans le sud. À la suite de la décision prise par les autorités chypriotes turques d'imposer des droits de douane sur les articles non médicaux dans les chargements humanitaires, qui est entrée en vigueur le 1er octobre 2017, la Force ne fournit plus de produits alimentaires et non alimentaires, même si elle continue d'acheminer des fournitures médicales et d'effectuer des visites à domicile. Au cours de la période à venir, elle continuera de travailler avec les communautés et les autorités pour faire en sorte que des moyens durables soient trouvés pour assurer le bien-être social, la santé et l'éducation des Chypriotes grecs et des Maronites vivant dans le nord et des Chypriotes turcs vivant dans le sud.

28. Au 9 novembre 2017, la représentation des sexes dans la composante civile internationale de la Force était de 5 hommes (28 %) et 13 femmes (72 %) dans les services organiques, et de 13 hommes (76 %) et 4 femmes (24 %) dans les services d'appui et les fonctions de sécurité. Il y avait donc dans la Force 35 membres du personnel recruté sur le plan international, dont 17 femmes (48 %) et 115 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 45 femmes (39 %).

Composante militaire

29. La composante militaire de la Force, dont le commandant a rang de général de division, compte 888 hommes. Elle s'organise autour d'un quartier général, qui compte 60 officiers d'état-major et soldats de différentes nationalités ; de trois secteurs, placés chacun sous le commandement d'un lieutenant-colonel ; d'une réserve mobile, d'une unité de police militaire, d'une unité du génie et d'une unité aérienne. La Force compte 5 camps, 10 postes d'observation permanents et 3 bases de patrouille.

30. Sur les 888 éléments de l’effectif militaire autorisé, 28 ont été déployés pour donner suite à la résolution 2263 (2016) du Conseil de sécurité qui vise à appuyer les efforts de planification militaire en prévision d’un éventuel règlement. Comme les plans ayant trait au règlement ne nécessitent plus autant de ressources, l’équipe d’examen recommande que 20 de ces éléments soient rapatriés. Les huit éléments restants devraient être conservés à des fins de surveillance des points de passage de Deryneia/Derynia et de Lefka-Aplici/Lefke-Aplıç, qui devraient ouvrir dans les prochains mois.

31. La composante militaire de la Force a recours à des postes d’observation statiques et à des patrouilles. Les patrouilles se déplacent le long des 180 kilomètres de la zone tampon à pied, en véhicule ou en hélicoptère et sont coordonnées et appuyées par le quartier général et d’autres éléments de la Force. L’équipe d’examen a observé que les patrouilles quotidiennes, notamment celles menées conjointement avec la police de la Force, avaient un effet dissuasif important. Elle recommande donc que la fréquence actuelle des patrouilles soit maintenue dans tous les secteurs. Il est en outre possible, en éliminant certains doubles emplois et en optimisant les patrouilles effectuées conjointement par la composante militaire et la composante Police de la Force, de réduire l’effectif nécessaire de 25 éléments sur les trois secteurs : 10 d’entre eux pourraient renforcer la structure militaire d’observation et de liaison (voir par. 39) et les 15 autres pourraient être rapatriés. Cette réduction limitée n’aurait pas d’incidence sur la cadence actuelle des opérations ni sur la possibilité pour la Force de constituer, en cas de besoin, une force de réserve de taille modeste au niveau d’un secteur.

32. En 2008, la Force a installé six caméras de vidéosurveillance à l’appui des patrouilles dans la partie de la zone tampon qui se trouve à Nicosie, devenant ainsi la première opération de maintien de la paix des Nations Unies à avoir recours à un système de vidéosurveillance fonctionnant 24 heures sur 24 dans une zone de conflit. Ce système est un outil important de prévention et d’observation et permet notamment de recueillir et de conserver des éléments de preuve. L’équipe d’examen recommande donc que la Force adopte progressivement et discrètement, en tenant dûment compte des sensibilités et de la réglementation locales, des nouvelles technologies à faible coût et à fort impact, et qu’elle commence par améliorer et développer le système de vidéosurveillance existant, notamment en y ajoutant des caméras de vision nocturne. La Force devrait ensuite étudier les moyens de tirer parti de ces technologies pour surveiller plus efficacement d’autres régions sensibles de la zone tampon, notamment en utilisant des technologies naissantes telles que des capteurs de mouvement et éventuellement des microdrones.

33. La Réserve mobile est un élément dissuasif important, le seul que la Force ait à sa disposition, et est notamment déployée à l’occasion d’activités civiles de grande ampleur, par exemple des manifestations organisées dans la zone tampon ou à proximité. Elle se compose d’une unité de commandement et de trois sections et dispose de neuf véhicules blindés de transport de troupes. Les sections sont formées au maintien de l’ordre public et ont les moyens d’intervenir dans la zone tampon sur décision du commandant. La Réserve mobile garde en permanence une section d’astreinte et est en mesure d’en déployer rapidement une deuxième. La troisième section est chargée de la sécurité de la zone protégée par les Nations Unies et s’acquitte d’autres tâches relatives à la sécurité selon les besoins. À l’heure actuelle les trois sections s’acquittent de ces différentes missions à tour de rôle.

34. Pour que la Réserve mobile gagne en efficacité, l’équipe d’examen recommande de mettre fin à ce principe de rotation, de telle manière que deux sections pleinement autonomes soient chargées spécifiquement des tâches affectées à la Réserve mobile, avec le soutien d’un élément restreint de commandement et

d'appui. Il est également recommandé que les effectifs de cette Réserve mobile réorganisée proviennent d'un seul pays fournisseur de contingents, ce qui permettrait d'assurer la cohérence des formations et des procédures ainsi que l'efficacité du commandement et du contrôle. La troisième section devrait être spécifiquement chargée d'assurer la sécurité de la zone protégée par les Nations Unies. L'équipe d'évaluation estime que cette solution est plus efficace et économique qu'un contrat civil.

35. La complexité des conditions de sécurité dans l'ensemble de la zone tampon, et en particulier dans certains quartiers de Nicosie, exige que la Réserve mobile trouve un équilibre entre protection et capacité d'intervention rapide. L'équipe d'examen a constaté que les véhicules blindés de transport de troupes n'étaient plus adaptés et qu'ils n'avaient pas été utilisés sur le terrain depuis de nombreuses années. Il serait plus approprié et efficace de disposer d'un parc mixte composé de véhicules de transport de troupes et de véhicules blindés qui pourraient être déployés en fonction des circonstances. L'équipe d'examen recommande donc le rapatriement des neuf véhicules blindés de transport de troupes et des systèmes d'armes associés, ainsi que des 11 militaires qui les opèrent. Elle recommande également la constitution d'un parc mixte, comme décrit ci-dessus, à l'appui des missions de la Réserve mobile, pour que celle-ci soit à la fois plus efficace et plus efficiente.

36. L'équipe d'examen a constaté que les moyens aériens de la Force lui permettaient de s'acquitter de son mandat. L'unité aérienne permet notamment à la Force de repérer depuis les airs les violations commises dans les zones sensibles et dans les régions difficiles d'accès. Elle appuie donc le rôle dissuasif joué par les patrouilles. Elle fournit également des capacités limitées mais essentielles d'évacuation aérienne des victimes et permet à la Force de déployer rapidement des éléments dans la zone tampon, contribuant ainsi à nouveau à l'effet dissuasif. En outre, l'unité aérienne réaffirme la présence de la Force dans la zone tampon. L'équipe d'examen recommande donc qu'elle soit conservée.

37. La composante militaire de la Force est également dotée d'une structure militaire d'observation et de liaison, qui compte 36 officiers chargés d'assurer une liaison permanente avec leurs homologues militaires des deux côtés de l'île. Deux d'entre eux sont des commandants qui sont officiers de liaison auprès des quartiers généraux des forces en présence. Chaque secteur dispose également de sa propre structure de liaison. Au niveau de la Force, le commandant se tient en rapport avec les commandants des forces en présence, tout comme le Chef de cabinet avec ses homologues.

38. L'équipe d'examen a constaté que la structure militaire d'observation et de liaison jouait un rôle essentiel dans le désamorçage des incidents survenant le long de la zone tampon en assurant efficacement la liaison avec les forces en présence et en mobilisant la population dans le cadre de chaque Bureau intégré de la coordination des activités civiles dans le secteur. L'équipe d'examen recommande donc que les effectifs de cette structure soient portés à 46 officiers non armés.

39. Il s'agirait notamment de créer un poste de chef d'état-major adjoint/officier de liaison en chef au quartier général de la Force afin de renforcer les dispositifs de commandement et de contrôle de la structure militaire d'observation et de liaison. Le chef d'état-major adjoint/officier de liaison en chef, qui serait déployé pour deux ans à des fins de continuité, serait chargé de superviser la structure militaire d'observation et de liaison au niveau des secteurs, qui serait renforcée de trois officiers supplémentaires par secteur. Dans chaque secteur, l'un de ces officiers serait chargé d'assurer la liaison avec la Garde nationale chypriote, le deuxième serait chargé de la liaison avec les forces turques et les forces de sécurité chypriotes

turques et le troisième travaillerait au Bureau intégré de la coordination des activités civiles. Pour assurer la continuité des relations avec leurs homologues, ces neuf officiers auraient un tour de service d'au moins 12 mois, alors que la période de rotation est généralement de 6 mois pour certains contingents des secteurs. Les effectifs de la structure militaire d'observation et de liaison seront renforcés par des ressources existantes, grâce à la réaffectation des éléments rendus disponibles par la réorganisation décrite au paragraphe 31, ce qui permettra d'accroître l'efficacité et l'efficience.

40. L'hôtel Ledra Palace, qui est situé à Nicosie près de la Ligne verte, fait office de quartier général du secteur 2 et de centre opérationnel pour la composante Affaires civiles et la composante Police de la Force. Il héberge en outre 195 militaires. Le dernier étage de ce bâtiment vieillissant a été jugé dangereux en raison de risques d'incendie, et la structure du bâtiment devrait faire l'objet d'une rénovation en profondeur. L'accord sur le statut des forces dispose qu'il incombe au pays hôte de réaliser cet investissement important, mais peu de progrès ont été accomplis à ce jour. Il est donc devenu impératif de reloger les militaires, même si le rez-de-chaussée de l'hôtel continuera d'être utilisé pour les opérations quotidiennes ainsi que pour les manifestations intercommunautaires et d'autres activités.

41. L'équipe d'examen a déterminé qu'il était souhaitable que les militaires résidant actuellement à l'hôtel Ledra Palace soient relogés dans la zone protégée par les Nations Unies. Ce relogement permettra de rapatrier 22 militaires chargés de l'appui. En outre, l'équipe d'examen a déterminé qu'il était également possible de rapatrier 18 militaires chargés de l'appui dans le secteur 1 et dans quatre camps de base.

42. La composante militaire de la Force participe également aux activités de déminage en contribuant à la coordination et à la priorisation des tâches et en assurant la liaison avec les forces en présence. L'équipe d'examen a cependant constaté que les conditions n'étaient pas réunies pour la dépollution des quatre derniers champs de mine de la zone tampon. Elle a donc recommandé de réserver cette tâche au personnel du Service de la lutte antimines afin de préserver les acquis et de recenser les possibilités d'action.

43. La proportion de femmes dans les effectifs de la composante militaire de la Force est actuellement d'environ 6 %. L'équipe d'examen recommande que des efforts soient faits vis-à-vis des pays fournissant des contingents pour que ce taux soit porté à 15 % au cours des 18 prochains mois. L'augmentation du nombre de femmes serait notamment favorable aux activités menées par la Force avec les groupes de femmes locaux.

Composante Police

44. La composante Police de la Force, dirigée par une Conseillère principale pour les questions de police, est constituée de 69 policiers et d'un membre du personnel civil d'appui. Dix policiers de la Force sont actuellement déployés au quartier général, les autres 59 se trouvant en huit points de la zone tampon. Dix-huit policiers sont déployés dans le secteur 1, 15 dans le secteur 2 et 26 dans le secteur 4, dont 5 à 7 officiers ayant des responsabilités de commandement dans chaque secteur. De toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Force est celle dont la composante Police compte la plus forte proportion de femmes : sur 69 officiers, 29 (soit 42 %) sont des femmes – y compris la Conseillère principale.

45. La police de la Force patrouille quotidiennement et se réunit avec les dirigeants et représentants des communautés locales afin de contribuer au maintien de l'ordre dans la zone tampon. En moyenne, elle mène plus de 8 000 patrouilles par

an, y compris des patrouilles conjointes avec la composante militaire, pour suivre la situation sur le terrain et arbitrer les incidents risquant d'attiser les tensions entre forces en présence, parmi les civils ou entre civils et militaires. En outre, trois policiers de la Force sont affectés au Bureau intégré de la coordination des activités civiles au quartier général et deux sont affectés à chacun des trois bureaux intégrés de la coordination des activités civiles dans le secteur. Dans le cadre de cette structure intégrée, les policiers de la Force collaborent principalement avec les autorités de police des deux parties de l'île afin de les aider à réglementer les activités civiles dans la zone tampon et à régler les différends. Au cours des six dernières années, la police de la Force a traité dans la zone tampon 3 000 épisodes par an en moyenne, dont la majorité dans les secteurs 1 et 4. L'équipe d'examen recommande de déployer dans les secteurs davantage de policiers de la Force pour les patrouilles et les opérations de liaison en réduisant les effectifs de police au quartier général et aux états-majors de secteur. Parmi ces policiers supplémentaires à déployer dans les secteurs, deux devraient être affectés à chaque Bureau intégré de la coordination des activités civiles dans le secteur. L'un d'eux pourrait aussi, s'il en avait le temps, servir à mener des patrouilles conjointes avec la composante militaire, pour en maximiser l'effet dans la limite des ressources disponibles, afin d'accroître l'efficacité et l'impact des activités de la Force dans les secteurs.

46. À Pyla – le seul village bicommunautaire de la zone tampon –, la police de la Force aide directement les deux parties à assurer le maintien de l'ordre. Si autant les policiers chypriotes que les policiers chypriotes turcs y sont autorisés, le port d'armes ou de l'uniforme leur est interdit et leurs véhicules doivent être banalisés. Par ailleurs, ils n'ont pas le droit d'instaurer un poste de police permanent dans le village. Au vu de ces restrictions, la police de la Force, qui dirige l'unique poste de police du village, accompagne et facilite les enquêtes et les opérations des polices chypriote et chypriote turque qui, à Pyla, s'occupent des affaires touchant à leurs communautés respectives. Alors que le village aurait apparemment connu une augmentation sensible de la criminalité au cours de ces dernières années, la police de la Force doit s'attaquer à un nombre croissant de problèmes touchant les deux communautés, en coordination avec les deux moukhtars de Pyla, qui représentent leurs communautés. L'équipe d'examen a constaté que, faute de contact direct entre les polices chypriote et chypriote turque à Pyla, le rôle de liaison que joue la police de la Force auprès d'elles est indispensable. La présence à Pyla de la police de la Force, conjointement avec celle de la composante militaire de cette dernière et de spécialistes des affaires civiles, a considérablement contribué à désamorcer les tensions et à régler des différends sur diverses questions.

47. La composante Police de la Force a continué d'entretenir, en toute impartialité, des contacts avec les polices chypriote et chypriote turque pour les aider à élaborer des stratégies de lutte contre la criminalité et faciliter les enquêtes sur les crimes et les affaires pénales à l'intérieur et de part et d'autre de la zone tampon. À cet égard, la Force continue de coordonner les travaux de la salle de communication mixte, qui permet de partager des renseignements sur les crimes, les affaires pénales et les cas humanitaires, en parallèle avec son organe de tutelle, le Comité technique de la criminalité et des questions pénales. La salle de communication mixte est dotée de deux membres de chaque partie travaillant tous les jours dans un même bureau, situé dans la zone tampon, près du point de passage d'Ayios Dometios/Metehan, à Nicosie. L'équipe d'examen a constaté que la salle, secondée par deux policiers de la Force, est un exemple unique de coopération entre les deux parties qui, dans ce cadre, s'échangent des renseignements sur toute une série de questions pénales. L'augmentation rapide – de 88 en 2009 à 265 à la date d'établissement du présent rapport – du nombre d'échanges de renseignements et de demandes traitées par la salle de communication mixte depuis sa création et le fait que près de 50 % des demandes proviennent des deux parties, donnent à penser que les structures

bicommunautaires sont gage d'efficacité et sont appelées à prospérer, avec l'appui de la Force et la bonne volonté des parties.

Coordination et appui

48. La Force ne procède actuellement à une coordination structurée et régulière des activités menées par toutes ses composantes que dans les Bureaux intégrés de la coordination des activités civiles dans les secteurs et au quartier général. Officiellement, l'information ne circule au sein des composantes qu'au niveau de mon Représentant spécial. L'équipe d'examen a constaté que ce procédé, d'ores et déjà insuffisant, le deviendrait encore plus lors de la mise en place de la nouvelle structure, qui prévoit de renforcer la liaison entre toutes les composantes et à tous les niveaux. Elle recommande donc d'instituer un centre d'opérations conjoint et une cellule d'analyse conjointe de la mission, à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres missions. Comme cela se produit dans d'autres missions multidimensionnelles, le centre d'opérations conjoint assurerait une appréciation intégrée de la situation et faciliterait les activités opérationnelles menées par les différentes composantes de la Force. La cellule d'analyse conjointe effectuerait quant à elle une analyse intégrée fondée, notamment, sur des informations recueillies auprès de toutes les composantes, y compris celles tirées de rapports périodiques ou stratégiques. Le centre d'opérations conjoint assurerait un partage efficace des informations entre toutes les composantes et les autres parties prenantes concernées et la cellule d'analyse conjointe effectuerait une analyse intégrée de sources multiples et des évaluations prévisionnelles à l'intention des hauts responsables de la Force. L'équipe d'examen constate que ces deux entités seraient indispensables dans la perspective du nouveau projet d'activités de liaison et de participation communautaire, estimant qu'elles permettraient, dans une certaine mesure, de pallier le fait que la Force ne dispose pas d'un bureau politique proprement dit. L'équipe d'examen estime qu'avec les ressources existantes, la Force devrait pouvoir créer, à tout le moins, une structure ressemblant à un centre d'opérations conjoint, mais elle juge nécessaire de créer un poste de membre du personnel civil à la tête de la cellule d'analyse conjointe.

49. La longévité de la mission et le caractère hautement prévisible de son rythme opérationnel et de sa charge de travail font que celle-ci s'est régulièrement retrouvée soumise, ces dernières années, à des réductions de son budget et de ses effectifs, qui se sont essentiellement répercutées sur sa composante Appui. Si la Force a pu, dans une large mesure, absorber ces réductions, elle s'en est toutefois trouvée fortement diminuée lorsqu'elle a dû réagir aux besoins imprévus ou prendre en charge des activités non programmées et, notamment, mettre pleinement en œuvre les grandes initiatives de réforme. Qui plus est, l'insuffisance de personnel d'appui recruté sur le plan international a suscité des craintes quant à la possibilité d'assurer la gestion des ressources et le respect des obligations. Les réductions de personnel en uniforme ne devraient donc pas être directement proportionnelles aux réductions des dépenses opérationnelles et de personnel, d'autant que les réductions qu'il est proposé d'opérer aux effectifs de la Force touchent avant tout le personnel militaire d'appui.

V. Observations et recommandations

50. Sur la base des documents fournis et des éléments de preuve recueillis au cours de la procédure d'examen, notamment grâce aux échanges avec le personnel de l'UNFICYP ainsi qu'avec les parties prenantes concernées, l'équipe d'examen a estimé que la Force opérait dans un environnement marqué par la répétition

d'incidents militaires, certes maîtrisés, le long des lignes de cessez-le-feu, associés à une très forte augmentation du niveau d'activité civile dans la zone tampon.

51. D'après la plupart des interlocuteurs de l'équipe d'examen, la maîtrise des incidents militaires est liée au rôle préventif et dissuasif de la Force. La capacité de de l'UNFICYP de résoudre rapidement de tels incidents et de prévenir leur escalade est particulièrement précieuse car les deux parties n'ont aucun contact direct et dépendent de la Force pour dissiper les malentendus et transmettre des messages. Je souscris donc à la recommandation de l'équipe d'examen de maintenir pour l'instant le rôle préventif et dissuasif de la Force. Bien que l'impact réel de ce rôle soit très difficile à déterminer, le risque associé à une réduction drastique des effectifs de la Force n'est pas justifié au vu des circonstances actuelles. Cela dit, je note que l'équipe d'examen a estimé qu'une réduction limitée des effectifs militaires de la Force était possible, principalement en ce qui concerne le personnel d'appui. Aussi, conformément aux conclusions de l'équipe d'examen présentées dans le présent rapport, je recommande que l'effectif militaire réel de la Force soit ramené à 802 soldats. Cela ne doit pas nécessairement se traduire par une réduction de l'effectif autorisé. De fait, comme les éléments déployés pour donner suite à la résolution 2263 (2016) du Conseil de sécurité seraient rapatriés ou redéployés dans la Force, maintenir le niveau maximum de l'effectif autorisé à 860 soldats offrirait une certaine souplesse et permettrait de renforcer le déploiement au besoin, en cas de reprise des pourparlers, par exemple.

52. La très forte augmentation du niveau d'activité civile dans la zone tampon donne déjà lieu à un plus grand nombre de situations potentiellement graves du point de vue de la sécurité, par exemple lorsque des Chypriotes cultivent des terres dont ils ne sont ni propriétaires ni locataires dans la zone tampon, a fortiori lorsque ces terres appartiennent à des membres de l'autre communauté, ou lorsque des travaux agricoles sont réalisés trop près de la ligne du cessez-le-feu des forces turques. Le travail accompli par la Force pour régler de telles situations est précieux et reconnu comme tel, dans les faits, par les deux camps, mais il est perturbé par les remises en question de son autorité dans la zone tampon.

53. La principale méthode employée par la Force pour résoudre les incidents, qu'ils soient militaires ou civils, et gérer les situations susceptibles de provoquer des incidents est d'assurer la liaison et d'instaurer rapidement un dialogue avec les deux parties. Étant donné que les incidents se sont multipliés dans la zone tampon et que leur nombre devrait continuer d'augmenter, j'appuie la recommandation de l'équipe d'examen tendant à renforcer les capacités de liaison et de dialogue de la Force dans toutes ses composantes afin de maintenir la stabilité et le calme, et ainsi de contribuer efficacement à créer des conditions propices à la reprise des pourparlers. Au sein de la Force, le travail de liaison est d'ores et déjà perçu comme une mission transversale, à laquelle s'attellent les composantes civile, policière et militaire. J'estime, comme l'équipe d'examen, que les activités de liaison et de dialogue pourraient être renforcées quantitativement par l'allocation de ressources humaines supplémentaires, et qualitativement par un redéploiement des ressources du quartier général de la Force vers les secteurs, un contrôle plus strict et une meilleure coordination de l'action des différentes composantes.

54. L'application de ces recommandations suppose, plus précisément, de transférer des spécialistes des affaires civiles recrutés au plan international à la tête des bureaux intégrés de la coordination des activités civiles dans le secteur, et d'accroître les effectifs militaires et effectifs de police de la Force ; d'affecter davantage de policiers aux activités de patrouille, de liaison et de dialogue dans les secteurs en réduisant les effectifs du quartier général, tout en maintenant l'utile présence policière actuelle dans la salle de communication mixte et à Pyla ; de

développer la structure militaire d'observation et de liaison existante, tout en renforçant ses attributions en matière de contrôle et en assurant sa continuité. Je considère également, comme l'équipe d'examen, que les activités de liaison et de dialogue renforcées quantitativement et qualitativement, auxquelles participent toutes les composantes de la Force, au quartier général et dans les secteurs, doivent être coordonnées par une structure intégrée unique. J'appuie donc la recommandation tendant à créer un centre d'opérations conjoint et une cellule d'analyse conjointe de la mission au sein de la Force ainsi qu'un poste de membre du personnel civil dans cette cellule d'analyse conjointe, ce qui permettrait par ailleurs de combler les lacunes existantes en matière d'analyse politique dues à l'absence d'un bureau politique au sein de la Force.

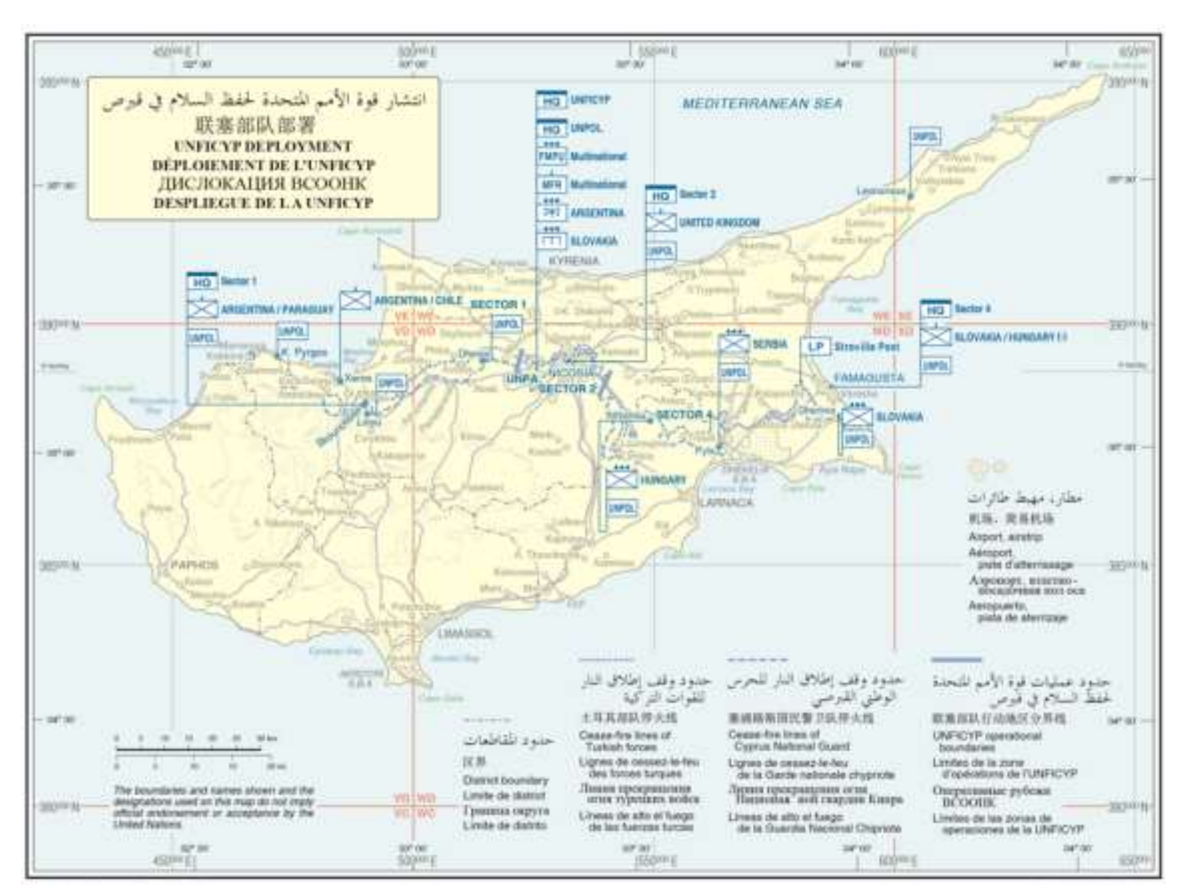
55. La Force soutient également certaines activités bicommunautaires – au demeurant plutôt modestes –, principalement en dialoguant avec des acteurs de la société civile pour les aider à réunir des membres des deux communautés. Les efforts qu'elle déploie pour mettre en relation des groupes associatifs des deux communautés sont très appréciés par les organisations non gouvernementales, avec lesquelles l'équipe d'examen a eu des échanges, y compris celles dont le travail porte sur les questions relatives aux femmes, et sont soutenus par les deux parties. Je me félicite de l'intention de la Force d'élargir ces efforts aux zones autres que Nicosie, ce que devrait faciliter le transfert de spécialistes des affaires civiles du quartier général recrutés sur le plan international vers les secteurs.

56. Le succès de l'élargissement des activités d'observation, de liaison et de dialogue menées par la Force passe par la coopération des deux parties. Dans ses échanges avec les autorités, l'équipe d'examen a constaté qu'une volonté politique existait des deux côtés en faveur d'une telle coopération, ce qui est hautement apprécié. Sur le long terme, j'espère que les deux parties se réuniront pour aplanir elles-mêmes certaines de leurs divergences, ce qu'elles font déjà dans la salle de communication mixte, où des policiers et des experts des deux communautés collaborent directement, sous les auspices de la Force, à des enquêtes pénales.

57. Pour conclure, je recommande de maintenir les capacités de prévention et de dissuasion de la Force, en les réduisant très légèrement, et, parallèlement, de développer ses capacités d'observation, de liaison et de dialogue. L'UNFICYP resterait donc, pour l'heure, une opération de maintien de la paix reposant sur la présence de forces d'infanterie, mais disposerait d'une composante de liaison et d'observation renforcée. Cela représente une nouvelle étape dans la direction déjà prise à l'issue de l'examen de 2004. La Force sera ainsi plus efficace pour maintenir le calme dans la zone tampon et prévenir l'escalade des tensions, ce qui contribuera à créer des conditions propices à la reprise des pourparlers. Dans le même temps, les mesures relatives aux gains d'efficience recensées par l'équipe d'examen permettraient, une fois pleinement mises en œuvre, de réaliser des économies importantes dans le budget de la Force.

58. Je remercie M. Weisbrod-Weber et son équipe d'examen de leurs conclusions et recommandations. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux autorités des deux parties de l'île, à la direction et au personnel de la Force, ainsi qu'aux fonctionnaires du Siège de l'Organisation des Nations Unies qui ont apporté leur concours à la procédure d'examen.

Carte



UNFICYP DEPLOYMENT
DÉPLOIEMENT DE L'UNFICYP
ДИСЛОКАЦИЯ ВСООНК
DESPLIEGUE DE LA UNFICYP
MEDITERRANEAN SEA
HQ UNFICYP
HQ UNPOL
FMPU Multinational
MFR Multinational
ARGENTINA
SLOVAKIA
HQ Sector 2
UNITED KINGDOM
KYRENIA
HQ Sector 1
ARGENTINA / PARAGUAY
ARGENTINA / CHILE
SECTOR 1
K. Pyrgos
Xeros
UNPOL
UNPA
NICOSIA
SECTOR 2
SERBIA
LP Strovilia Post
FAMAGUSTA
HQ Sector 4
SLOVAKIA / HUNGARY
SECTOR 4
SLOVAKIA
HUNGARY
LARNACA
PAPHOS
LIMASSOL
Airport, airstrip
Aéroport, piste d'atterrissage
Aeropuerto, pista de aterrizaje
District boundary
Limite de district
Граница округа
Límite de distrito
Cease-fire lines of Turkish forces
Lignes de cessez-le-feu des forces turques
Líneas de alto el fuego de las fuerzas turcas
Cease-fire lines of Cyprus National Guard
Lignes de cessez-le-feu de la Garde nationale chypriote
Líneas de alto el fuego de la Guardia Nacional Chipriota
UNFICYP operational boundaries
Limites de la zone d'opérations de l'UNFICYP
Límites de las zonas de operaciones de la UNFICYP